

L'EMPLOI A LA VILLE DE LIMOGES

L'EMPLOI A LA VILLE DE LIMOGES : Comment accéder à la Fonction Publique Territoriale

- **Les concours :**

Le principal accès à la Fonction Publique Territoriale est le concours, organisé par le Centre de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et les Centres de Gestion Départementaux
La réussite au concours ne vaut pas recrutement; le lauréat du concours est inscrit sur une liste d'aptitude pendant un an, durée renouvelable deux fois à sa demande. Pendant cette période, il doit faire acte de candidature dans une collectivité locale.

Liens :

[Centre de la Fonction Publique Territoriale](#)

[Centres de Gestion Départementaux](#)

- **La candidature spontanée**

Vous pouvez également faire acte de candidature spontanément en complétant un dossier de demande d'emploi accompagné d'une lettre de motivation.

- **répondre à une petite annonce émise par les collectivités.**

Pour répondre à une annonce et si vous remplissez les conditions statutaires, vous pouvez adresser un courrier à Monsieur le Maire, accompagné d'une lettre de motivation et d'un CV :

Adresse postale :

Ville de Limoges

Direction des Ressources Humaines

BP 3120

87 031 LIMOGES CEDEX 1